

## Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 11 janvier 2024

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30. La séance est présidée par Madame DELEPINE, 1<sup>ère</sup> Echevine.

### 1. Mandataires

- a) Démission de Bernard BAUWENS, en qualité de Bourgmestre et de conseiller communal.  
Le Conseil communal prend acte du courrier du 22 décembre 2023 de Monsieur Bernard BAUWENS informant de sa démission en qualité de Bourgmestre et de Conseiller Communal.
- b) Deuxième avenant au pacte de majorité proposé par le groupe PS – législature 2019/2024  
Madame DELEPINE précise que, faisant suite à la démission de Bernard BAUWENS en qualité de Bourgmestre, le groupe politique PS a déposé un avenant au pacte de majorité entre les mains du Directeur Général en date du 29 décembre 2023.  
Celui-ci répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1 §2 alinéas 3 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation.

Cet avenant désigne la composition du futur Collège communal comme suit :

- Bourgmestre : Gauthier DUDANT
- 1<sup>ère</sup> Échevine : Viviane DELEPINE
- 2<sup>ème</sup> Échevine : Colette BOCAGE
- 3<sup>ème</sup> Échevin : Mélanie MORY
- 4<sup>ème</sup> Échevine : Marie-Christine DEBILDE
- Président du Conseil de l'Action Sociale : Claudy BILLOUEZ

Monsieur signale avoir un sentiment mitigé par rapport à la proposition faite ce soir. Il s'agira d'une équipe qui sera en place pour une année, une équipe de transition mais le budget récemment voté dans la difficulté était un budget de continuité sans véritable surprise. Il y a cependant un véritable challenge pour le futur car il y a des dossiers importants dans les cartons. Ok pour un collège de transition mais il ne faudrait pas que son implication soit moindre. On peut comprendre que certains ne puissent pas se consacrer à fond dans cette mission parce que c'est transitoire et que l'on a un boulot, un job où il est difficile voire imprudent de se mettre en pause carrière. Mais le Collège aujourd'hui n'est pas disponible à 100 %. Le pire ennemi est souvent dans son propre camp. Nous sommes partis pour un an mais personne ne peut prédire l'avenir. Les conseillers communaux ont souvent été malmenés. On nous remet en dernière minute une convocation pour une commission le lundi qui suit. Le Collège établit un calendrier des semaines voire des mois à l'avance. Dès qu'une date est connue, il faudrait, par respect, en informer directement les conseillers. Il serait de bon ton également de profiter des compétences de chacun autour de la table. Quand on manque de respect à l'égard d'un conseiller, on manque de respect également envers le citoyen qu'il représente. Le pacte a enfin été signé par les membres socialistes mais difficilement et cela augure des tensions qui ne sont toujours pas apaisées. Monsieur VINCENT espère que cela n'aura pas d'impact sur la gestion communale pour le futur.

Madame DELEPINE signale que Collège va continuer à s'occuper de ses dossiers comme il l'a toujours fait. Monsieur DUDANT ajoute que le budget ne se limite pas à un an, il s'agit d'un travail entamé en 2018. Sans rappeler tous les projets qui ont déjà été menés à

bien depuis le début de la législature, Monsieur DUDANT précise avoir pleine confiance au Collège actuel.

Monsieur VIVIER précise que le dernier budget a fait l'objet de vives discussions en séance plénière. Pour le Conseil de ce jour, le Groupe GO s'est étonné de recevoir un erratum quelques jours avant la séance. Il ajoute que les six membres du nouveau Collège ont récolté 1431 voix de préférence aux dernières élections. Rien que pour les membres du Groupe GO, on atteint 1.819 voix de préférence. Si on y ajoute Madame BOCQUET, on arrive à 2.173 voix et avec Monsieur VINCENT 2.474 voix. Pour cette dernière année, est-ce que l'antoinien s'y retrouve dans son vote ? Cela correspond à du 54/46 %. Cela montre que, pour ce Collège, il aurait fallu faire appel à d'autres personnes pour mener à bien les projets. Le Groupe GO est donc très sceptique par rapport au respect du vote du citoyen antoinien et votera donc contre ce pacte.

Par 12 voix pour, 5 contre (Groupe GO) et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

- c) Vérification des pouvoirs, installation de Gauthier DUDANT, en qualité de Bourgmestre, et prestation de serment entre les mains de Viviane DELEPINE, 1<sup>ère</sup> Échevine et Présidente.

Conformément à l'article L1123-4 du CDLD, le Bourgmestre est remplacé par le conseiller de nationalité belge qui, après lui, avait obtenu le plus de voix de préférence dans le groupe politique PS, et le nombre le plus important de voix lors des dernières élections. Après sa prestation de serment entre les mains de Madame DELEPINE, Monsieur Gauthier DUDANT est installé comme Bourgmestre et préside la suite de la séance.

- d) Vérification des pouvoirs, installation de Marie-Christine DEBILDE, en qualité de 4<sup>ème</sup> Échevine, et prestation de serment.

Vu la désignation de Gauthier DUDANT en tant que Bourgmestre, il convient de le remplacer en tant qu'Échevin. Après sa prestation de serment entre les mains de Monsieur DUDANT, Madame DEBILDE est installée comme 4<sup>ème</sup> Echevine.

- e) Vérification des pouvoirs, installation de Rita RAPAILLE, en qualité de Conseillère communale, et prestation de serment.

Vu la démission de Monsieur Bernard BAUWENS en tant que Conseiller Communal, il convient de le remplacer dans cette fonction. Après sa prestation de serment entre les mains de Monsieur DUDANT, Madame RAPAILLE est installée comme Conseillère Communale.

- f) Le Président donne connaissance de l'ordre de préséance des conseillers communaux ;

- g) Déclaration d'apparement de la nouvelle conseillère. Madame RAPAILLE déclare s'apparementer au PS.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Mandataires du CPAS

- a) Le Conseil Communal prend acte de la démission de Madame Rita RAPAILLE en qualité de Conseillère de l'Action Sociale.
- b) Conseil de l'Action Sociale – élection de Madame Pascale MARTIN, en qualité de Conseillère de l'Action Sociale, en remplacement de Madame Rita RAPAILLE  
Suite à la démission de Madame Rita RAPAILLE, Conseillère de l'Action Sociale, le Groupe PS a présenté la candidature de Madame Pascale MARTIN. Par 18 voix pour Conseil Communal est invité à se prononcer sur cette candidature.  
La candidate sera invitée à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Elle sera ensuite installée au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

Suite au point enlevé à l'ordre du jour initialement prévu, Monsieur VINCENT demande à ne pas mélanger les fonctions au sein du Parti et au sein du Collège. Il s'étonne qu'un point ait été inscrit à l'ordre du jour alors qu'il n'y avait pas de documents.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 3. Procès-verbal

Par 18 voix pour et 1 abstention (Madame RAPAILLE n'étant pas encore Conseillère lors de ces séances), le Conseil approuve les procès-verbaux des séances du 21 décembre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### Point supplémentaire

Monsieur VINCENT expose sa question :

*« La commune d'Antoing a co-financé dans les années nonantes plusieurs œuvres de l'artiste Edmond Dubrunfaut. Celles-ci ont été installées principalement dans les environs du tracé de la LGV et dans l'ensemble des villages qui composent notre commune.*

- 1995-1996 :

*A la rencontre des chemins et des hommes, céramiques, rond-point de Bruyelle à Antoing (85 m<sup>2</sup>)*

- 1996 :

*Que vive la terre, acryl. Symbole de l'action humaine, 3 pierres, mur antibruit du TGV à Péronnes (150,8 m<sup>2</sup>)*

- 1995-1998 :

*Les générations : Jeunesse en fleurs, peinture acryl sur éternit placée sur un mur devant l'école primaire de Calonne (12,5 m<sup>2</sup>)*

- 1996-1999 : Installations diverses sur les sites aménagés pour les travaux du TGV dans la région d'Antoing : Rond-point du mur du TGV : Centre symbolique de la cité, 1 pierre ; Espace Paul Duvigneaud : Symboles de l'interaction des sciences, des

*techniques et des arts, 7 pierres ; Cinq carrières : Symbole des 5 rocs, 5 pierres ; Rond-point des droits de l'homme et de l'enfant, 11 pierres peintes en blanc ; Symbole des luttes sociales, 9 pierres, rond-point du Maugré*

- 2000 :

*Les acteurs du Maugré, acryl, Maubray (72,5 m<sup>2</sup>)*

*La plupart de ces œuvres sont aujourd'hui, 25 plus tard, en très mauvais état.*

*Les céramiques de l'œuvre de Bruyelle sont très largement fissurées et les peintures des fresques monumentales fortement dégradées.*

**Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :**

- *Des mesures de préservation / conservation ont-elles été prises ?*
- *Une restauration de ces œuvres est-elle envisageable ?  
Si oui, à quel prix ?*
- *Des contacts ont-ils déjà été pris ? Si oui, lesquels ?*
- *Si une restauration n'est techniquement ou financièrement pas possible, qu'est-il envisagé pour ces différents sites ? »*

Le Président signale qu'un membre du personnel communal fera un état des lieux de chaque œuvre afin de voir s'il est possible ou non d'envisager une restauration. On chiffrera ensuite les interventions possibles et on envisagera ensuite les inscriptions budgétaires nécessaires en les priorisant éventuellement. Madame DELEPINE précise que la fresque à la bibliothèque n'est plus récupérable tandis qu'à Péronnes la vétusté est très avancée. Monsieur VINCENT signale que ces œuvres sont promotionnées au niveau touristique. La question est de savoir si l'on n'a pas plutôt intérêt à faire disparaître l'œuvre plutôt que de la promouvoir vu son état. A la question de Madame BOCQUET, le Président précise qu'il existe bel et bien un inventaire de toutes les œuvres de la Ville. Monsieur CHEVALIER profite du fait que l'on ait parlé du rond-point de Bouchegnies pour signaler que ce rond-point est dans le noir complet. Des catadioptres réfléchissants y seraient le bienvenu.

#### 4. Questions orales

Monsieur VINCENT expose sa question : « *La presse évoque une probable faillite de la société qui gère le complexe "Your Nature"* »

- *quelle est la position à ce jour du collège ?*
- *quelles sont les garanties d'accès dans le futur pour les élèves à la piscine ?*
- *la taxe de séjour pour 2022 a-t-elle été perçue ? »*

Il ajoute qu'il y a également les compensations dont l'élargissement du Grand Large. Cela regarde le Conseil Communal car il s'agit d'un permis qui n'est pas respecté à ce jour. Des taxes doivent être perçues et, s'ils font faillite, celles-ci risquent d'être perdues et impacteront le budget communal.

Monsieur VIVIER regrette que les questions posées initialement puissent être modifiées au dernier moment. Suite à un contact téléphonique ce jour avec le Prince, il semblerait que la

solution est déjà trouvée, que les finances sont rétablies, qu'il s'agissait d'une année difficile avec 60 % seulement de location des biens au lieu de 100 %. Par rapport aux 110 millions investis par Your Nature, plus de 10 % a déjà été investi par rapport aux gens qui ont acheté. Cela ressort d'un communiqué de presse annoncé ce matin. Monsieur VIVIER expose sa question : *« Ma question sera simple et sera consacrée aux avancements et surtout aux promesses du dossier de Your Nature dans le cadre de la modification du plan de secteur et par rapport à un terrain qui n'avait pas une vocation de nature touristique. »*

*Sans poser de questions privées sur les problèmes financiers du complexe (même si certaines personnes de notre commune ont investi et travaillent sur le site), je vous demande simplement la réaction de la commune sur les conditions de modification du plan de secteur ?*

*Comment aller vous gérer ces promesses ?*

*Quid de la piscine gratuite pour les enfants des écoles ?*

*Quid de l'agrandissement du grand large ? De 10 hectares, on était passé à 5 hectares avec un aménagement touristique autour du Grand Large et notamment une boucle pédestre de 5,5 km.*

*Quid du master plan et du devenir des chemins de halage et de la mobilité autour du lac ? (Nous devons nous diriger vers une possibilité pédestre pour l'ensemble du lac).*

*Quid des promesses d'emploi ?*

*Quid de nos estimations budgétaires en termes de fréquentation ?*

*Comment la commune va-t-elle réagir pour résoudre ces différents problèmes ? »*

Monsieur VIVIER ajoute qu'il faudrait des gens positifs autour de la table du comité d'accompagnement.

Madame BOCQUET expose sa question : *« A force de négociations et de réunions au Conseil Communal, nous nous sommes tous battus pour que les enfants puissent "nager", "apprendre à nager" à Your Nature. Avez-vous déjà pensé à un plan B si les informations alarmantes s'avèreraient justes ? »*. Elle ajoute que la Fédération Wallonie Bruxelles propose des subsides importants pour la construction de piscines. A voir les partenaires potentiels tels l'Adeps voire le privé. L'apprentissage de la natation est important dans notre enseignement. Madame DEBILDE signale que certains enfants ne vont pas à la piscine à longueur d'année parce qu'ils sont couverts par certificat médical.

Le Président veut d'abord se montrer rassurant par rapport à la piscine. Une convention prévoyant une garantie d'accès aux écoles de l'entité tous réseaux confondus a été signée avec Your Nature pour une durée de 3 ans avec une reconduction tacite chaque année. A plusieurs reprises durant l'année, un état des lieux est dressé avec les directions scolaires quant aux résultats obtenus avec cet accès à la piscine de Your Nature. Ce qui marche le mieux est l'accoutumance à l'eau car, malheureusement, nombre d'enfants en dernière maternelle n'ont pas encore eu accès à une piscine. Des brevets ont déjà été obtenus. La collaboration avec Your Nature et nos écoles est donc bien fonctionnelle. Au niveau de la modification du plan de secteur, une réunion sera prochainement programmée avec tous les acteurs concernés par ce sujet. Le Prince sait qu'il est légalement contraint de respecter le permis mais il faut définir la forme que prendront les investissements imposés. Au niveau des emplois, des antoiniens ont été engagés au sein du resort mais le Président ignore leur nombre. La question sera posée à l'exploitant. En ce qui concerne la taxe, elle n'a pas été versée à ce jour et, vu la situation, on leur laisse un peu de temps pour s'exécuter mais nous utiliserons toutes les voies de droit si nécessaire pour obtenir ce montant.

Monsieur VINCENT entend bien les réponses du Président mais il n'y a pas de position ferme du Collège sur le sujet. Il ajoute avoir « mordu sur sa chique » depuis des années et surtout depuis un an que le centre est ouvert parce que ce centre connaît des problèmes depuis le début. On a probablement tous des contacts avec des gens qui travaillent sur place, des fournisseurs qui se plaignent d'être payés en retard, pas de primes de fin d'année. Le dernier Directeur vu ici il y

a trois mois aurait quitté la société hier ! Cette valse de directeurs est significative. Ils ont confirmé les difficultés financières et la procédure judiciaire en cours mais espérons que cela s'arrangera. Dans ce projet, il y a déjà eu 13 millions de fonds publics investis ce n'est pas rien. Les banques ne vont plus suivre car elles veulent d'abord récupérer ce qui leur est dû et ils ne sont pas payés. Il y a trois mois, le CEO de Your Nature nous parlait d'une extension pour des questions de rentabilité pour environ 200 logements de plus. Or, 44 chalets ne sont toujours pas vendus à ce jour et près d'une quarantaine seraient indisponibles pour cause de travaux de maintenance à y faire. Mais ils n'ont pas les fonds pour ce faire. Il est clair qu'il ne faut pas les assassiner mais il faut arrêter d'être complaisant. Les personnes qui ont investi dans les chalets ont des difficultés à percevoir leurs dividendes, ce n'est pas normal. Ce qui est inquiétant au niveau de la commune, c'est que l'on a approuvé et promu ce projet. Du coup, le citoyen lambda se dit que tout se passe bien. Aujourd'hui, cela donne une mauvaise image de notre commune.

Le Président signale que tous ces points relèvent de la gestion privée de ce projet. Le Collège n'a clairement pas à s'immiscer dans la gestion privée d'un site. C'est un secteur assez compliqué mais la situation sera peut-être bien meilleure dans deux ou trois ans. Il ajoute qu'il ne se mêlera pas personnellement de la gestion privée de ce projet mais sera attentif à la perception de la taxe et surtout au maintien de l'accès à la piscine qui est capital pour les enfants de nos écoles. A ce sujet, la convention existe et n'est pas du tout remise en cause actuellement que du contraire. Cela concerne plus de 300 enfants pour l'enseignement communal et c'est un sérieux atout.

Monsieur VIVIER rappelle que ce projet avait été présenté il y a plus de dix ans avec un investissement démentiel. Il a été revu et un comité d'accompagnement a été mis en place par la commune. Les responsables de ce projet ont perdu dix ans à essayer de le faire passer. Ok pour l'intérêt de la piscine mais on ne peut pas ignorer le reste. Il est temps de revoir de manière intelligente les impositions liées à la modification du plan de secteur. IDETA peut s'en charger dans le cadre du master plan. Le Président répète qu'une entrevue sera organisée avec les différents acteurs sur la problématique des compensations liées à la modification du plan de secteur. Monsieur CHEVALIER signale que l'on parle beaucoup de ces compensations mais il serait bien que la Commune pense à ce qu'elle va faire avec les taxes qu'elle va percevoir. Ces moyens pourraient utilement être utilisés pour améliorer les accès vers ce centre principalement en pistes cyclables. Idem entre Hollain et Péronnes, pistes qu'il réclame depuis le début de la législature mais sans rien voir venir. Par ailleurs, si certains enfants n'ont pas accès à l'eau, ce n'est certainement pas à cause de certificats médicaux. Le Président rappelle, comme son prédécesseur, que les voiries concernées ne sont pas communales. Interpeller les autorités qui en sont propriétaires est bien évidemment possible et cela est fait mais nous ne savons pas y agir.

Monsieur MAHIEU précise avoir envoyé une question à propos de l'entretien des accotements et voiries dans le village de Maubray. Cela apparaît très négligé alors que tout le monde était d'accord pour l'acquisition de nouveaux matériels d'entretien de voiries notamment des brosses mécaniques. Le village de Maubray est certainement l'un des villages les moins bien équipés en matière de trottoirs et accotements. Enfin, à proximité du rond-point de Bouhegnies, cela devient à la limite d'une décharge publique le long de la voirie. Madame Mélanie MORY précise que, concernant le nettoyage des filets d'eau (et curage des avaloirs), les services techniques planifient deux passages avec la balayeuse et ce pour toute l'entité. Le désherbage proprement dit avec la nouvelle machine est utilisé ponctuellement dans l'entité selon les besoins. Pour Maubray, chaque année à la même période, nous effectuons un gros entretien juste avant la brocante. Monsieur MAHIEU signale qu'actuellement les filets d'eau sont remplis de feuilles mortes et que le passage d'un camion balai pourrait régler le problème. Aujourd'hui, on perd un mètre de largeur de voirie à cause des saletés présentes dans les filets d'eau. Le Président rappelle que les riverains sont responsables de l'état des trottoirs devant leur propriété. Par ailleurs, les services techniques répondent présents lorsqu'un problème bien précis leur est

signalé. Les services techniques disposent d'un planning général d'intervention mais des interventions ponctuelles se font tous les jours. Monsieur MAHIEU précise parler au nom des riverains de la rue de la Gare et ajoute que les abords du Clos du Lanchon sont, par contre, très bien entretenus.

La séance est levée à 19 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT